



Refus de remboursement apres perte du téléphone....

Par **tontonfrancky**, le **30/10/2009** à **14:16**

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un mois j'ai perdu mon téléphone portable en moto... Mon téléphone était dans la poche de mon blouson de sécurité en cuir et en arrivant à mon domicile plus de téléphone, il à du tombe pendant le trajet.

J'ai contacte mon assurance portable (Lifeline) pour indique en détail la perte de mon téléphone et ils ont refusé le remboursement du téléphone car selon un article de leur CGV. Sur tout véhicule terrestre à deux roues, le téléphone doit être placer dans un coffre fermé à clé. Sauf que ma moto ne possède pas de coffre.

Alors quel est la démarche à suivre ???